

## Communiqué du Père Rohegude, curé de la Paroisse Sainte Marie en Royans-Vercors



### **Conrad de Meester, LA FRAUDE MYSTIQUE DE MARTHE ROBIN**

*Sous ce titre est paru cette semaine un livre accusant Marthe Robin, la co-fondatrice des Foyers de Charité, d'imposture.*

#### **Ce document n'est pas une nouveauté, il a vingt ans d'âge.**

*Son auteur, un célèbre théologien de la spiritualité, décédé il y a deux ans, l'avait fait passer au service romain qui s'occupe des béatifications et canonisations, la "Congrégation pour les causes des saints".*

**Ce service romain en a pris connaissance et l'a intégré** au dossier à charge faisant opposition à la béatification de Marthe Robin.

*Il est soutenu par le "promoteur de justice", populairement connu sous le nom d' "avocat du diable" qui a la responsabilité de rechercher tout ce qui peut bloquer la candidature à la béatification tandis que le "postulateur", l' "avocat de Dieu", s'attache à mettre en valeur tout ce qui appelle au contraire cette béatification.*

**Une fois bouclés ces deux dossiers sont transmis à un tribunal d'arbitrage**, composé de collaborateurs du pape, qui prennent individuellement connaissance des deux dossiers, puis se retrouvent pour donner leur avis et procéder à une délibération en vue d'un jugement pour ou contre.

**S'il est positif la décision est transmise au pape** à qui revient la décision finale: le candidat présenté peut-il être béatifié et canonisé?

*Si le pape donne son assentiment, il déclare publiquement le candidat "vénérable".  
C'est la reconnaissance de la sainteté du candidat.*

**Pour qu'intervienne la publication de celle-ci**, à travers la "béatification" puis la "canonisation" il est nécessaire, pour chacune de ces deux étapes, que "le Ciel" donne son accord à travers deux "miracles", à savoir des guérisons inexplicables scientifiquement, du type de celles qui surviennent parfois à Lourdes, et reliées à l'intercession demandée dans la prière du "vénérable" candidat à la béatification ou à la canonisation.

**Marthe Robin a été déclarée vénérable il y a déjà quelques années et donc est une sainte.**

*L'accusation de fraude à son endroit est aujourd'hui dépourvue de sens.*

*Dés que seront intervenus les deux "miracles", reconnus valides après enquête, elle sera déclarée par le pape "bienheureuse", puis "sainte".*

**Pour en savoir plus**, allez sur Youtube et regardez la vidéo documentée, et sans esprit polémique :

*"L'attaque du père Conrad de Meester contre la béatification de Marthe Robin"*